

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT
PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 8 décembre, le conseil municipal de Saint-Maixant s'est réuni à la salle polyvalente communale sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

3 décembre 2020.

Présents (17)

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjoint ; Mme ARQUEY Patricia, Mme AURAIN Christiane, Mme BERTRAND Nathalie, Mme CHARDONNET Fabienne, Mme POINSTAUD Aurélie, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie ; M. EMMANUEL-EMILE Juliot, M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, M. MEUNIE Jean-Christophe, M. ORGET Julien, M. RAMON Wilfried.

Pouvoir (00)

Néant.

Excusés (02)

Mme CHAUDERON Catherine ; M. DEYRIARD Cédric.

Secrétaire de séance

Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie.

0. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu le budget primitif 2020 de la Commune ;

M. le Maire propose au conseil d'autoriser la décision modificative n°3 (achat nouvelle épareuse) qui se résume comme suit :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022 : Dépenses imprévues Fon.	22 000.00 €	
D 023 : Virement vers section Inv.		22 000.00 €
D 21582-32 : Acquisition matériel		22 000.00 €
R 021 : Virement de section Fon.		22 000.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** la décision modificative n° 3.

2. PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

M. le Maire expose que les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de "créances douteuses" et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour "créances douteuses" (articles L2321-29° ; R.2321-2 et R2321-3 du CGCT).

M. le Maire indique que Mme la Trésorière a proposé de retenir une méthode progressive de provisionnement, c'est à dire provisionner un pourcentage croissant en fonction de l'année d'émission, comme indiqué ci-dessous :

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créances année courante	0%
Créances émises en (n-1)	10%
Créances émises en (n-2)	20%
Créances émises en (n-3)	40%
Créances antérieures	70%

Cette méthode serait appliquée sauf pour les créances qualifiées de particulières en raison de leur montant, de leur situation de litige ou en procédure collective.

Les états des restes seront arrêtés au 31/08 de chaque année afin déterminer le volume de créances douteuses à provisionner.

La constitution des provisions, ou leur ajustement par une reprise au regard de celles constituées en (n-1), seront à comptabiliser courant décembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** les propositions de Mme la Trésorière exposées ci-dessus.

3. DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu le budget primitif 2020 de la Commune ;

M. le Maire propose au conseil d'autoriser la décision modificative n°4 (ouverture crédits pour créances douteuses) qui se résume comme suit :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	567.72 €	
D 6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		567.72 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Autorise** la décision modificative n° 4.

4. SERVICE CIVIQUE

L'engagement de service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général représentant au moins 24 heures hebdomadaires. Cet engagement donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;

Mme LE LAGADEC propose au conseil d'accueillir une personne en service civique au sein de la commune afin d'aider à la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. La commune pourrait travailler avec l'association Cap Solidaire qui propose des solutions « clefs en main » pour l'accueil de la personne volontaire.

Le conseil indique être favorable à cette idée. Mme CHARDONNET souligne l'importance d'aider les jeunes à s'intégrer professionnellement.

Une commission est créée afin de mettre en place ce projet. Elle est composée de Mme LE LAGADEC, Mme BERTRAND, Mme GAURY, M. MEUNIÉ et M. MAINET.

5. ASSURANCE STATUTAIRE 2021

M. le Maire indique que dans le cadre de ses délégations, il a reconduit le contrat d'assurance statutaire avec la CNP (partenaire du Centre de gestion de la Gironde). Néanmoins, l'assureur peut exiger une délibération. Dans ce cas, il demande au conseil de l'autoriser à signer le contrat. Le conseil donne son accord.

6. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

4°) MARCHES PUBLICS INFÉRIEURS A 40 000,00 € - SIGNATURE DEVIS

MANUTAN - fournitures école : 461,85 € TTC ;

SDEEG – remplacement candélabre n° 85 : 1 504,98 € TTC ;

SIGNAUX GIROD - panneau impasse : 99,20 € TTC ;

JOUÉ CLUB – Jouets pour Noël école 2020 : 1 591,47 € TTC ;

LOXAM – tarière + 3 mèches : 362,40 € ;

APS – modification alarme atelier technique : 878,83 € TTC.

6°) PASSER LES CONTRATS D'ASSURANCE ET ACCEPTER LES INDEMNITES DE SINISTRE Y AFFÉRENTES

CNP - Assurance du personnel 2021 : 20 438,17 € TTC (cotisation provisionnelle).

15°) DROIT DE PREEMPTION URBAIN - OPERATIONS INFÉRIEURES A 500 000,00 €.

M. le Maire de Saint-Maixant ayant indiqué à M. le Président de la CdC du Sud Gironde ne pas être intéressé par les biens suivants, celui-ci a renoncé à son droit de préemption urbain sur les biens suivants :

DIA 33438 20 A0019 – Vente BENQUET – ICIAGA / BARLERIN

- Bien : Maison de 91 m² sur un terrain de 539 m².
- Adresse : 2, lot les Baudettes 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 74).
- Propriétaires : M. BENQUET Daniel.
- Prix : 168 000,00 €.

DIA 33438 20 A0020 – Vente BOURENANE - SCI GADHARH

- Bien : Maison (surface non précisée) sur un terrain de 1 153 m².
- Adresse : 68, route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AO n° 88).
- Propriétaires : M. et Mme BOURENANE.
- Prix : 200 000,00 €.

DIA 33438 20 A0021 – Vente BOURENANE - SCI GADHARH

- Bien : Maison de 173 m² sur un terrain de 1 585 m².
- Adresse : 72, route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AO n° 90).
- Propriétaires : M. et Mme BOURENANE.
- Prix : 250 000,00 €.

DIA 33438 20 A0025 – Vente DAVID - SIMAL

- Bien : Maison (surface non précisée) sur un terrain de 1 044 m².

- Adresse : 30, rue Dutoya 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AD n° 30 et 32).
- Propriétaires : M. DAVID Hubert.
- Prix : 120 000.00 €.

DIA 33438 20 A0026 – Vente SARL ELMA - PLANTEY

- Bien : Terrain de 715 m².
- Adresse : lieu-dit Baudet 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 105, lot 2).
- Propriétaires : SARL ELMA.
- Prix : 62 000.00 €.

DIA 33438 20 A0027 – Vente SARL ELMA - BOULAUNAUD / AULANET

- Bien : Terrain de 795 m².
- Adresse : lieu-dit Baudet 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 105, lot 3).
- Propriétaires : SARL ELMA.
- Prix : 65 000.00 €.

DIA 33438 20 A0028 – Vente WATSON - ERRERA

- Bien : Maison de 92 m² sur un terrain de 693 m².
- Adresse : 10, le Hameau des Vergers 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AL n° 101).
- Propriétaires : Mme WATSON Huguette.
- Prix : 65 000.00 €.

DIA 33438 20 A0029 – Vente SOLUTION IMMO GIRONDE - ORGET / DE LIGAULT DE LA BOULAYE

- Bien : Terrain de 4 264 m².
- Adresse : lieu-dit Bazas 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AN n° 11, 12, 21, 23, 24, 33).
- Propriétaires : SARL SOLUTION IMMO GIRONDE.
- Prix : 25 000.00 €.

DIA 33438 20 A0030 – Vente SOLUTION IMMO GIRONDE - RIVIERE

- Bien : Terrain de 1 279 m².
- Adresse : lieu-dit Bazas 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AN n° 14, 16, 17, 18, 19).
- Propriétaires : SARL SOLUTION IMMO GIRONDE.
- Prix : 40 000.00 €.

DIA 33438 20 A0031 – Vente AHROUI – PEREIRA LOBO

- Bien : Maison de 97 m² sur un terrain de 917 m².
- Adresse : 123, route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AH n° 17).
- Propriétaires : M. et Mme AHROUI Hamid.
- Prix : 215 000.00 €.

DIA 33438 20 A0032 – Vente SOURBES – PRIAT / O'REGAN

- Bien : Maison de 92 m² sur un terrain de 710 m².
- Adresse : 17, le Hameau du Verger 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AL n° 79).
- Propriétaires : M. SOURBES Éric.
- Prix : 160 000.00 €.

DIA 33438 20 A0033 – Vente BELLARD – LE FRANCOIS

- Bien : Terrain de 854 m².
- Adresse : 3, les Près de Bergéa 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AI n° 18, lot 3).
- Propriétaires : M. et Mme BELLARD Alain.
- Prix : 62 000.00 €.

DIA 33438 20 A0034 – Vente BELLARD – ESTREM / MONJOUSTE

- Bien : Terrain de 850 m².
- Adresse : 3, les Près de Bergéa 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AI n° 18, lot 4).
- Propriétaires : M. et Mme BELLARD Alain.
- Prix : 62 000.00 €.

DIA 33438 20 A0035 – Vente Consorts CONANT - VERARDO

- Bien : Terrain de 852 m².
- Adresse : 7, les Près de Bergéa 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AI n° 19, 20, 21, lot 7).
- Propriétaires : M. CONANT Bernard ; M. POMIROL Alain et Mme POMIROL Claudine.
- Prix : 62 000.00 €.

DIA 33438 20 A0036 – Vente Consorts CONANT / BELLARD – VALGAIRE / ARHAB

- Bien : Terrain de 931 m².
- Adresse : 1, les Près de Bergéa 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AI N° 18, 19, lot 1).
- Propriétaires : M. CONANT ; M. et Mme BELLARD.
- Prix : 62 000.00 €.

DIA 33438 20 A0037 – Vente SARL ELMA – DANEZAN / DOUJAJI

- Bien : Terrain de 759 m².
- Adresse : lieu-dit Baudet 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 105, lot 5).
- Propriétaires : SARL ELMA.
- Prix : 64 000.00 €.

DIA 33438 20 A0038 – Vente SARL ELMA – DESROZIER / BARBE

- Bien : Terrain de 717 m².
- Adresse : lieu-dit Baudet 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AK n° 105, lot 6).
- Propriétaires : SARL ELMA.
- Prix : 65 000.00 €.

DIA 33438 20 A0036 – Vente Consorts CONANT / BELLARD – LESFARGUES

- Bien : Terrain de 931 m².
- Adresse : 6, les Près de Bergéa 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : Section AI N° 18, 19, lot 6).
- Propriétaires : M. CONANT. M. et Mme BELLARD Alain.
- Prix : 62 000.00 €.

7. RAPPORT DES DELEGUES

7-1. CdC Sud Gironde – Rapporteur : M. le Maire

- Conseil communautaire à Villandraut le 23 novembre 2020

Le compte rendu du conseil communautaire du 23 novembre 2020 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdcsudgironde.fr/index.php/la-communaute-de-communes/le-conseil-communautaire>

8. RAPPORT DES COMMISSIONS

8.1 Commission sociale – Rapporteur Mme LE LAGADEC

Colis de Noël

la distribution s'est bien passée. 198 colis ont été distribués (il en reste 24). Mme LE LAGADEC souhaite remercier les élus pour leur implication. Certains habitants ont remercié le conseil.

Autorisation préalable de location

Avec Mme ARQUEY et M. MAINET, plusieurs logements ont été visités.

8.2 Commission technique – Rapporteur M. DULUC

Voie Verte

Réunion du 23 novembre 2020. Etaient présents : Gironde Ressources : Mme SEGUIER - Centre Routier : M. DUCOS/CAZAUBON - Commune : BERNADET/FIEVET/LE LAGADEC/FRATTI/DULUC. L'objectif est de relier Saint-Maixant à Langon par une circulation douce.

Points particuliers

- Traversée de la D1113 après le viaduc au rond-point citoyen (utiliser le haricot pour point d'arrêt...);
- Projet d'extension pour une circulation douce vers le collège du Pian à partir du rond-point de Malagar ;
- En profiter pour sécuriser les 4 passages piétons autour du rond-point ;
- Quel itinéraire emprunter du rond-point Malagar au collège de Pian ;
- Le revêtement de la route sur la totalité de la voie verte ne sera pas refait ;
- Choix du revêtement de la voie verte (eaux pluviales) ;

Réfléchir au déplacement du panneau agglomération qui permettrait de baisser la vitesse à 50 km/h et de réaliser des écluses aux endroits stratégiques pour une sécurisation maximale (ex arrêt de bus Signoret). Si l'agglomération est agrandie, l'entretien de l'enrobé sera à la charge du département et celui des accotements à la charge de la commune et des riverains (pour leur passage).

Les réseaux

- Enfouissement à prévoir ;
- Eaux pluviales : soit buser, soit puisards ;
- Diagnostic du réseau hydraulique à envisager.

Aspect paysager

- Séparateur voie verte/Route : bordures tampons végétalisées ou poser des barrières paddock (bois). Le CAUE va être contacté.

Calendrier :

- Courrier au Président du Département pour lui faire part de notre projet ;
- Contacter Mme COUÉCOU (Girondes Ressources) pour le cahier des charges ;
- Contacter le CAUE pour l'aspect paysager ;
- Contacter M. LACROIX, spécialiste des « eaux de ruissellement » ;
- Contacter le service des aides aux communes et autres organismes pour les subventions.

Réserve alimentée (RA) des Vignes

La RA des Vignes est installée (y compris la clôture de protection). Contact a été pris avec les sapeurs-pompiers de Langon pour validation par leur soin. Un courrier a également été envoyé au service de la défense incendie du SDEEG.

Eglise

Un mail a été envoyé à Mme PERRIN de la DRAC afin de connaître la procédure à engager pour les travaux urgents qui correspondent à la remise en état de toutes les toitures et d'une partie du clocher :

- Nef et Abside : remplacement complet de la toiture ;
- Chapelles et sacristie : remplacement des tuiles abîmées et nettoyage ;
- Changement des descentes des eaux pluviales ;

- Remise en état des parties du clocher au-dessus des toitures.

L'église va réouvrir en 2021.

Aménagement du bourg

- en attente de la matérialisation des 5 sorties privées sur la voie verte côté Ouest (17/19/21/21bis/et rue de l'atelier technique), ainsi que la pose de 2 potelets côté Sud du Passage Piétons devant la Mairie ;
- encore un peu de signalisation verticale à effectuer sur la voie verte et également des panneaux à installer sur les poteaux des feux tricolores et un panneau « feux tricolores à 150 m » à installer côté Cadillac ;
- ANTOINE EV aura fini la pose de la végétation le long de la D10 cette semaine ;
- divers petits travaux de finition... (aco drain à poser, traitement en cours des stabilisés reliant les différentes places de la Mairie, etc.) ;
- La fuite d'eau rue Cariot (suite aux travaux) a été réparée par EIFFAGE et la SOGEDO ;
- Le tracé de l'accès au WC depuis la place Magni et depuis la Place de la Mairie validé.
- La pose des WC est retardée d'une à deux semaines car une modification du bâtiment est en cours

SDEEG

Concernant l'extinction des éclairages publics la nuit, un mail reprenant les questionnements du dernier conseil a été envoyé au SDEEG :

- combien d'EP de la commune sont équipés en LED (en dehors des derniers posés) ?
- les ampoules HS sont-elles remplacées par des ampoules LED ?
- quel coût pour équiper tous les EP de la commune avec des ampoules LED ?
- pour ce type de travaux et ceux correspondant à la coupure la nuit, une collectivité peut-elle obtenir une subvention et si oui, de quel organisme ?
- le cas échéant, quels sont les retours des communes qui ont adopté la coupure des EP la nuit et, si possible, pouvez-vous nous donner les coordonnées de l'une d'elles ? »

Le SDEEG n'a pas encore répondu.

Divers

- Changement des cumulus aux bâtiments Mauriac et Primaire (salle des enseignants) ;
- Mise en place du panneau clignotant « sortie d'Ecole » (sens Langon-Bordeaux) ;
- Mise en place de la signalisation des « haricots » en face de Carrefour, d'un panneau « sans issue » aux Fauvettes et remise en place du panneau « camping interdit » à la digue ;
- Déplacement du Relais d'Information Service (RIS) à l'angle rue du Port et D10 ;
- Mise en place du RIS « place de la Mairie » et du RIS carte de St-Maixant
- Réparation de la fuite d'eau sur la Place de la Mairie ;
- Miroir du tourne-à-gauche au niveau du Carrefour Contact déplacé ;
- Pose des massifs de fleurs devant le périscolaire et la place Cécile Magni ;
- Embellissement du cimetière ;
- Embellissement sur le côté de la salle des fêtes ;
- Les étudiants de l'IUT (association APPC) travaillent sur le réaménagement de l'espace jeux de la bibliothèque ;
- Devis en cours pour un platine porte-drapeau ;
- Début des travaux d'aménagement de la salle de restauration des enseignants au 1^{er} étage du Primaire ;
- Petits travaux à l'Ecole ;

- Vérification des éclairages publics de la commune : 22 sont hors service.

8.3 Commission cantine – Rapporteur : Mme BANOS

Mme BANOS et la commission restauration scolaire proposent au conseil de revaloriser le tarif des repas occasionnels enfants du restaurant scolaire à compter du 1^{er} février 2021.

Les repas enfants consommés mais non réservés seraient ainsi facturés 1 € de plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide**, à compter du 1^{er} février 2021, de facturer les repas consommés mais non réservés 1 € de plus que les repas consommés et réservés ;
- **Décide** de modifier le règlement Intérieur du restaurant scolaire en conséquence.

8.4 Commission école – Rapporteur : Mme GAURY

Réunion de la commission école du mercredi 18 novembre 2020

En présence de l'APE, du CVLV, de Mme la directrice de l'école et de Mme Sophie CHAUMONT.

Recrutement d'un agent remplaçant la semaine dernière (environ 24h/semaine) ;

Concernant le périscolaire, le CVLV a recruté 2 personnes supplémentaires pour le soir ;

La distribution des masques sera maintenue au Samedi 21 novembre à la bibliothèque de 9h30 à 12h. La communication se fera également par le panneau lumineux ;

Une distribution de masques réutilisables pour les écoliers de Saint-Maixant à partir de 6 ans a été faite le 2 novembre par le biais des enseignants (2 masques/enfant) ;

Problème de violence physique et verbale : la famille de l'enfant en question a rencontré M. le Maire et Mme GAURY (y compris pendant les vacances) ; un contrat a été signé entre l'enfant et M. le Maire : l'enfant devra se présenter en mairie 2 fois par semaine pour lui raconter ses journées.

Concernant ces problèmes, la directrice communique beaucoup avec les élus (copie des mails envoyés aux parents, rencontres avec les parents...) ainsi qu'avec les agents de la pause méridienne.

Propositions de « Coins jeux » : nous avons reçu un mail de la directrice pour nous faire remonter les diverses propositions des enfants et des parents concernant l'aménagement de la cour. Il avait été annoncé par l'APE qu'elle participerait aux dépenses. Une demande a été faite auprès de la directrice pour faire participer la coopérative scolaire. En effet, il s'agit de dépenses supplémentaires. Chaque année, la commune alloue un budget d'environ 20 000.00 € à l'école (achat de fournitures scolaires, achat d'un tableau numérique, subvention à l'OCCE).

Pour l'année prochaine, il faudra peut-être budgétiser l'aménagement de la cour.

Rencontre avec les agents de l'école pour un bilan de la rentrée

Chaque service a fait part de son emploi du temps par rapport à son organisation ainsi que de diverses demandes (petits travaux...).

Une amélioration est à noter concernant la communication.

Une cohérence entre les règles de l'école et celles de la pause méridienne sera à travailler. Une rencontre entre M. DUCOS et la directrice est prévue.

Conseil d'école

Le port du masque sera obligatoire même en récréation.

Lecture d'un mail envoyé par l'association des parents d'élèves de Pompéjac et d'Uzeste concernant les problématiques du port du masque pour les jeunes enfants. Après discussion avec la directrice, aucune problématique de ce genre n'a été soulevée dans notre commune.

Ecole/ APS

Diverses dépenses à prévoir :

- Achat d'une mallette d'urgence PPMPS (environ 300.00 €) ;

- Achat de décoration de Noël pour le restaurant scolaire et le périscolaire (environ 200.00 €)
- Rencontre avec M. BERTHOU (inspecteur) pour le projet « Petits déjeuners » proposé par l'Education Nationale. Il s'agirait d'une démarche au départ des enseignants souhaitant mettre en place un projet de classe autour de l'équilibre alimentaire... jusqu'à la santé bucco-dentaire. A ce jour, M. le Maire a donné son accord de principe. Nous attendons le retour de l'équipe enseignante.
- La Mairie a reçu un mail de la CDC en lien avec l'UDAF, la CAF... pour des propositions de visioconférences sur la parentalité. Le mail a été transféré à la directrice ainsi qu'à l'APE pour faire suivre à l'ensemble des parents d'élèves. Aucune réponse pour le moment.
- Projet à proposer à l'APE : afin de cofinancer le voyage en classe de neige (s'il est maintenu), l'achat de gourdes personnalisables pourrait être proposé aux parents (sur le même principe que pour les chocolats). Un site intéressant existe (www.initiatives.fr).
- Un mail sera envoyé à l'APE pour les questionner sur l'intérêt d'une 2^{ème} réunion avant les vacances de Noël. Du côté de la directrice, elle n'a rien de particulier à faire remonter.

Spectacle de Noël

Spectacle annulé suite aux recommandations du sous-préfet.

8.5 Divers. Rapporteur : M. le Maire

Visioconférence sur le programme « Petites villes de demain » le 13 novembre 2020

Concerne les villes entourant Langon. Ce programme permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien technique et/ou financier de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation.

Concernant Saint-Maixant, M. le Maire a évoqué le projet de voie verte et une réflexion sur un Résidence Autonomie.

Rencontre avec le sous-préfet sur le thème de la radicalisation le 26 novembre 2020

Sensibilisation sur les points de vigilances à observer.

Rencontre avec Mme la trésorière de Langon le 30 novembre 2020

La trésorière félicite la commune pour sa gestion.

La trésorerie de Langon fermera fin 2021. La commune dépendra de la trésorerie de la Réole.

Pour faire face à ces fermetures, des outils sont mis en place pour que les usagers règlent leurs factures publiques dans certains commerces (équipement « Françaises des jeux » nécessaire). A Saint-maixant M. VAZ NUNES (tabac/presse route de Gascogne) est en train de faire les démarches nécessaires.

9. HEURES COMPLEMENTAIRES

M. le Maire indique que des agents ont effectué des heures complémentaires au mois de novembre 2020 :

- Mme LE DANVIC Céline : 85H.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

10. DIVERS

10.1 Recrutement d'agents de remplacement

M. le Maire indique que pour les nécessités de service (agent momentanément indisponible, accroissement temporaire d'activité, accroissement saisonnier d'activité), il peut s'avérer nécessaire de recruter des agents contractuels de droit public. Il demande donc au conseil de l'autoriser à procéder au recrutement quand cela est nécessaire pour la durée du mandat.

Mme BERTRAND comprend totalement la démarche et la difficulté à pallier les absences des agents au pied levé. Toutefois, elle n'est pas certaine que le recrutement de vacataires soit la solution optimale. Elle préfère donc s'abstenir pour cette délibération. Elle demande que ce sujet fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

M. DEYRIARD indique qu'il faut en effet être en capacité de réagir rapidement en cas d'absence non prévue. Il faudrait associer l'adjoint référant du service concerné.

Le conseil donne son accord (Mme BERTRAND s'abstient).

10.2 Marché

M. le Maire a été sollicité par les boulangers pour créer un marché sur la commune. Celui-ci pourrait avoir lieu le mercredi (par rapport au jours de marchés sur les communes avoisinantes). Les producteurs locaux seraient à priori intéressés.

M. ORGET souligne la difficulté de faire venir les producteurs sur la commune.

Le conseil décide de créer une commission pour porter ce projet. Elle est composée de Mme BERTRAND, Mme AURAIN, Mme ARQUEY, Mme LE LAGADEC, M. MAINET et M. ORGET.

10.4 Rétrocession des voies et des équipements du lotissement Domaine d'Addie

Le dossier est complet.

10.4 Remerciements associations pour les subventions 2020

Les associations suivantes remercient la commune pour la subvention versée en 2020 : Les Restaurants du Cœur, la FNACA ; le secours catholique, l'ADDSH 33.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1 Déchets

M. TERRANCLE sollicite la commune pour qu'elle mobilise les associations et organiser des actions de ramassage.

M. DULUC indique que les dépôts sauvages au rond-point de Malagar ont été enlevés par les services du département.

Mme ARQUEY signale des dépôts sauvages rue de Cariot.

11.2 Chats errants

M. MEUNIÉ demande si le problème de la prolifération des chats errants est résolu. M. le Maire indique qu'il a tenté de régler le problème, mais la loi ne lui donne pas les moyens nécessaires pour lutter efficacement contre ce phénomène.

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 8 décembre 2020.

M. BERNADET Alain, Maire.	M. EMMANUEL-EMILE Juliot.
Mme LE LAGADEC Magali, 1^{ère} adjointe.	M. RAMON Wilfried.
M. DULUC Gérard, 2^e adjoint.	M. DEYRIARD Cédric. <i>Absent excusée</i>
Mme BANOS Catherine 3^e adjointe.	Mme POINSTAUD Aurélie.
Mme GAURY Angélique, 4^e adjointe.	M. ORGET Julien.
Mme AURAIN Christiane.	Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie.
Mme CHARDONNET Fabienne.	M. FIEVET Rudy.
M. MEUNIÉ Jean-Christophe.	Mme CHAUDERON Catherine. <i>Absente excusée</i>
Mme ARQUEY Patricia.	M. MAINET Aurélien.
Mme BERTRAND Nathalie.	